

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2016**

Délibération  
n° 2016.09. 99.B

**Projet IMAGILAND -  
Réalisation d'études  
d'expertise du projet :  
demande de  
subvention**

**LE HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 septembre 2016**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, François NEBOUT

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.09. 99.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**PROJET IMAGILAND - REALISATION D'ETUDES D'EXPERTISE DU PROJET : DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre du projet d'agglomération « 2015 / 2025 », GrandAngoulême souhaite développer et stabiliser l'attractivité, l'économie et l'emploi sur son territoire. Dans ce contexte, les élus ont porté un intérêt particulier au développement du tourisme et du loisir, source de richesse économique.

La société PAREXI, maître d'œuvre et concepteur du parc SPIROU à Monteux (Vaucluse) a manifesté son intérêt pour l'implantation d'un parc à thème sur le territoire de GrandAngoulême. Le projet de ce concept « Premium Parks » appelé « IMAGILAND », serait entièrement dédié à la bande dessinée, image incontournable du territoire avec son festival international et son pôle image MAGELIS.

PAREXI a présenté à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême un projet préliminaire contenant :

- La **présentation du projet** dans son ensemble (concept du parc ; présentation des actionnaires et de l'équipe opérationnelle, présentation du thème, choix du nom et des personnages ; emplacement, positionnement et calibrage ; stratégie opérationnelle ; organisation fonctionnelle ; les attractions et les technologies ; la stratégie marketing, les synergies et les partenariats)
- Un **business-plan** d'exploitation du parc avec un scénario réaliste ;
- Un **business-plan** d'exploitation du parc avec un scénario « **crash-test** ».

Au regard de l'importance de l'engagement financier, tant public que privé, et l'impact politique pour l'agglomération de ce projet, GrandAngoulême a souhaité faire appel à un cabinet indépendant et spécialisé pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet IMAGILAND.

Cette expertise vise à éclairer les élus sur la faisabilité de ce projet afin qu'ils puissent se positionner et le valider.

Suite à la consultation, le cabinet BM&PARTNERS, domicilié 23 boulevard sous Blossac à POITIERS (86000), a été retenu, pour un montant de 37 000 € HT.

Le Groupe Caisse des Dépôts accompagne les collectivités souhaitant développer l'attractivité touristique et de loisir sur leur territoire. Il est donc proposé de solliciter un soutien financier du Groupe pour la réalisation de cette étude.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel s'établirait de la manière suivante :

**Plan de financement prévisionnel :**

Nature de la dépense	Montant en € TTC	Recettes	Montant en €	%
Etudes d'expertise du projet IMAGILAND	44 400,00	Groupe Caisse des Dépôts	22 200,00	50%
		Autofinancement	22 200,00	50%
<b>TOTAL</b>	<b>44 400,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 400,00</b>	

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter un soutien financier auprès du Groupe Caisse des Dépôts et à signer tous les documents afférents.

**D'IMPUTER** la dépense et la recette sur le budget principal – article 2031 – sous-rubrique 9027 et de prévoir son inscription lors de la DM3.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>14 septembre 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>14 septembre 2016</b>